

Travailleurs autonomes sans stress 100 % subventionné

Le gouvernement du Québec et la compagnie Soluflex sont fiers de lancer leur tout nouveau programme complètement **GRATUIT** d'une durée de 10 semaines pour les travailleurs autonomes et pour les petites entreprises de 5-6 employés.

Notre objectif est d'offrir un soutien aux travailleurs autonomes et de briser l'isolement pour qu'ils puissent reprendre le contrôle face au stress causé par la pandémie.

Voici les 2 critères d'admissibilité :

- ✓ Travailler seul ou avoir une équipe de 1 à 5 employés;
- ✓ L'entreprise doit être située sur les territoires des MRC de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu ou de Rouville.

Pour tous les détails et pour vous inscrire : soluflex.net/sans-stress